Encyclopédie berbère

39 | 2015
39| Protohistoire-Quinquegentanei

Punicisation

Mansour Ghaki et Jean-Pierre Laporte

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/3970
DOI : 10.4000/encyclopedieberbere.3970
ISSN : 2262-7197

Éditeur
Peeters Publishers

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2015
Pagination : 6609-6624
ISBN : 978-90-429-3300-2
ISSN : 1015-7344

Référence électronique
Mansour Ghaki et Jean-Pierre Laporte, « Punicisation », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 39 | 2015, document P78, mis en ligne le 20 février 2024, consulté le 13 août 2025. URL : http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/3970 ; DOI : https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.3970

Ce document a été généré automatiquement le 13 août 2025.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Punicisation

Mansour Ghaki et Jean-Pierre Laporte

1 On peut définir la punicisation comme l'adoption en milieu berbère ancien (nommé ici libyen ou libyque) de traits de culture phénico-punique.

2 L'installation de Phéniciens à Utique (XI^e siècle), puis à Carthage (fin du IX^e siècle) a introduit une longue période de coexistence, qui ne pouvait se traduire dans la durée que par des influences réciproques. Les territoires puniques conservèrent ou acquirent des traits libyques, tandis que les Libyques se teintèrent eux aussi de caractères puniques, les seuls à nous intéresser ici. La diffusion de la civilisation punique fut un phénomène auquel participèrent toutes les cités puniques mais aussi des villes autochtones punicisées. On ne parle en général que d'époque punique. Il faudrait en réalité évoquer une ou des époques libyco-puniques, car les autochtones ont conservé de nombreux aspects de leur propre civilisation. La punicisation s'est traduite par des emprunts limités à la fois dans le temps et dans l'espace (le Sahara en particulier restant largement en dehors de cette influence).

3 Les données disponibles ne sont pas très abondantes. L'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (1913-1928) de St. Gsell reste à ce jour la documentation la plus complète et la plus pratique sur l'histoire de l'Afrique du Nord durant le premier millénaire av. J.-C., avec notamment la mise à contribution de la quasi-totalité des sources historiques. La recherche de terrain demeure fort limitée aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur, aussi bien sur l'habitat que dans le domaine funéraire. En dehors de Carthage* et de Kerkouane*, nous n'avons pratiquement rien sur l'habitat phénicopunique en Afrique ; les types d'habitat des Africains de l'intérieur demeurent pour l'essentiel inconnus. Une bonne part des données que l'archéologie pourrait fournir manque à l'appel. Le commerce carthaginois direct n'était pas encore hégémonique.

UNE PÉRIODISATION NÉCESSAIRE

4 Alors qu'une influence phénicienne proprement dite est attestée dans le sud de l'Espagne dès la fin du II^e millénaire avant J.-C., on n'en a pas à ce jour trouvé de traces

en Afrique du Nord, à l'exception de quelques *ostraca* de Mogador (Essaouira, Maroc) que l'on date des VII^e^-VI^e^ siècles avant J-C.

5 Sur le plan historique, les origines de la présence punique sont connues par des récits plus ou moins légendaires. Selon la tradition, Utique fut fondée au XI^e^ siècle avant J.-C., mais l'on n'en sait guère plus. La date de fondation de Carthage vers 814 semble très vraisemblable compte tenu des découvertes archéologiques récentes. Elle est évoquée par des textes tardifs qui présentent l'arrivée des Phéniciens comme pacifique, les Libyques de la région voyant dans cette installation des possibilités de gain. Selon Justin (XVIII, 4-5), les nouveaux arrivés furent accueillis favorablement. Le désir d'Hiarbas, roi des *Maxitani,* d'épouser Élissa, revenait à concrétiser une alliance durable entre Phéniciens et *Maxitani.* Ces maigres données plus ou moins légendaires et romancées, témoignent toutefois de l'existence, dès la fin du IX^e^ siècle av. J.-C., d'une organisation politique chez certains Libyques et d'un début d'histoire commune. Les relations se tendirent plus tard.

6 Une petite lumière, ponctuelle mais fort intéressante, a été jetée sur la petite île de Rachgoun* (à l'embouchure de la Tafna, en face de Siga) avec la réévaluation récente (Torrès Ortiz et Mederos Martin 2010) des fouilles très bien publiées de G. Vuillemot (Vuillemot 1965, p. 55-130). Elle semble avoir été occupée dès la fin du VIII^e^ siècle ou au tout début du VII^e^ par une population ibéro-baléare commerçant avec le continent mais restant sur ses gardes (présence d'armes dans les tombes).

7 Ville principale d'un empire essentiellement maritime, Carthage se dota d'abord d'un territoire continental relativement exigu – pour lequel elle paya d'ailleurs longtemps un tribut aux autochtones – et de comptoirs le long de la côte jusqu'à la lointaine Lixus.

8 De par sa nature commerciale, l'activité des Phénico-puniques dépendait essentiellement des routes maritimes et de leur sécurité. On en a la preuve dans le premier traité entre Carthage et Rome qui remonte à la fin du VI^e^ siècle (vers 508-507 avant J.-C.), et semble avoir organisé des zones d'influence. Ce traité ne faisait qu'enregistrer juridiquement un état de fait antérieur, une certaine mainmise, au moins commerciale, de Carthage sur le littoral africain. Il existait des escales tout le long du littoral. Celles-ci ont donné une lecture discutable, celle des « échelles puniques », qui revenait à mettre sur le même plan des sites d'importance et d'époques différentes. Cette interprétation supposait par ailleurs qu'il s'agissait d'une mise en place volontaire, autoritaire, et planifiée par Carthage. Elle avait été accentuée par P. Cintas (1976) qui, en se fondant sur les capacités nautiques supposées réduites des bateaux de commerce puniques, les *gauloï* (ventrus), avait imaginé une navigation uniquement diurne, des escales tous les 30 à 40 km et un cabotage partant de et repartant vers Carthage. La réestimation à la hausse des capacités maritimes des bateaux, le nombre apparemment réduit des escales réelles, leur répartition géographique irrégulière (notamment dans l'ouest algérien), le réexamen du matériel découvert notamment en Oranie et à Tipasa, ont amené à abandonner ces théories (Laporte 2010a et b). La plupart de ces « échelles puniques » sont en fait des sites libyques partiellement punicisés et non des *fondations* phéniciennes ou puniques ; la toponymie souvent libyque et la présence humaine prépunique le prouvent. L'existence de quelques-uns de ces comptoirs est antérieure au Périple du pseudo Scylax rédigé vers 360 av. J.-C. On connaît mal le fonctionnement de ces escales qui n'auraient pu être maintenues de force contre des autochtones hostiles.

9 Au départ, les Puniques tournaient le dos au continent et s'occupaient uniquement du commerce maritime et des conditions nécessaires à sa réussite, tandis que les Libyques ne semblent pas avoir eu d'activité maritime, exception faite pour la pêche côtière et le cabotage. Les échanges entre Puniques et Libyques étaient donc limités. Des traces d'influence carthaginoise n'apparaissent guère en pays libyque qu'au IV^e^ siècle avant J.-C., à une époque où Carthage n'était plus à proprement parler phénicienne, mais avait développé une culture propre par rapport à celle de la mère-patrie ; elle s'était sans doute partiellement africanisée en même temps qu'elle se grécisait.

10 L'intérêt de Carthage pour l'intérieur de l'Afrique s'accrut selon les sources littéraires après la défaite carthaginoise à Himère (Sicile) en 480 avant J.-C., donc seulement vers la fin du V^e^ siècle. Sur le terrain, et le littoral mis à part, il faut attendre le IV^e^ et parfois le III^e^ siècle av. J.-C. pour saisir vraiment une punicisation certaine d'une partie des autochtones, les plus proches de territoires puniques. À la même époque, le quotidien des Numides changea, si l'on en croit les analyses des ossements humains mis au jour à Chemtou lors de la fouille d'une partie de la nécropole numide ; elles montrent aux IV^e^/III^e^ siècles une amélioration nette des conditions de vie (meilleur état de santé des ossements, preuve d'une meilleure nutrition, plus grande espérance de vie, augmentation de la taille moyenne et baisse sensible de la mortalité infantile (Rakob 1993).

11 Sans doute très tôt, Carthage dût composer avec des royaumes libyques dont les plus anciens semblent apparaître au IV^e^ siècle avant J.-C. Il s'agissait de structure(s) autochtone(s) de nature profondément différente de la cité-état phénico-punique, sans doute des créations spontanées, et non pas inspirées de l'exemple carthaginois. L'attestation la plus ancienne de l'un de ces royaumes (fin IV^e^-début III^e^ siècles) est fournie par le Medracen*, gigantesque bazina libyque recouverte d'une « chemise » de pierres de taille avec des colonnes engagées dorique, couronnées par une « gorge (corniche) égyptienne », le tout de style gréco-punique, bien en phase avec les conceptions architecturales en vigueur à Carthage à cette époque.

12 Les pays numides comportaient déjà un certain nombre de villes importantes, pour la plupart déjà punicisées au moins dans leurs élites. *Cirta** (Constantine), *Thugga* (Dougga*) et d'autres villes numides relayaient des éléments de la civilisation phénico-punique ; une punicisation approfondie de l'élite autochtone permit la punicisation partielle d'une partie du reste de la population. Les différentes attitudes politiques des dirigeants numides, alliés ou hostiles à Carthage, n'ont pas empêché les échanges humains et culturels, bien au contraire. C'est à ces mêmes pouvoirs que devait revenir le maintien de la civilisation punique après la défaite finale de la ville.

13 La montée en puissance de Carthage d'une part, de royaumes libyques de l'autre, amena sans doute très tôt à quelques frictions territoriales, mais aussi à un certain nombre d'échanges culturels, notamment avec les épousailles de chefs libyques et d'aristocrates carthaginoises, facteur non négligeable d'acculturation punique.

Les Libyques dans les guerres puniques

14 Face à la puissance de Carthage et à la civilisation punique, les Libyques avaient deux attitudes possibles : celui de sujets, « consommateurs » adoptant passivement cette civilisation ou celui d'acteurs de l'adaptation de certains de ses aspects à leur propre milieu humain, économique et culturel. Ils prirent plutôt la seconde solution, en

adoptant un certain nombre de formes puniques, tout en conservant un fond culturel où les éléments autochtones jouaient un rôle important, voire déterminant. Les guerres furent des moments d'échanges importants.

15 Au cours des trois grandes guerres entre Carthage et Rome, des Libyques, numides surtout, se trouvaient dans chacun des deux camps opposés. On touche ici une autre voie de punicisation : le combat avec ou contre les armées carthaginoises. Ils ont souvent été perçus et présentés comme des « auxiliaires », des « participants » au rôle rarement déterminant ; les autochtones, pourtant organisés en royaumes, n'auraient pas eu une politique propre, et n'auraient été que des alliés, ou des ennemis de l'une ou de l'autre des deux puissances en présence. Cette vision est très réductrice.

16 Au cours de la première guerre punique (264-241 avant J.-C.), les oppositions entre Libyques et Carthaginois furent fortes au point qu'en 247 le général Hannon dirigea un raid de représailles contre *Theveste* (Tebessa) et y prit 3 000 otages – ce qui témoigne de sa population et de son importance économique et militaire antérieure. Devant ce nombre très élevé, on pourrait se demander s'il ne s'agissait pas en réalité de soldats recrutés de force. En effet, Carthage, ville marchande, s'appuyait sur une armée composée pour la plus grande partie de mercenaires, parmi lesquels les Libyques tenaient une place importante. La démobilisation de ces mercenaires à la fin de la première guerre punique provoqua une grande révolte, la « guerre des mercenaires* » (241-237) qui témoigne des capacités d'organisation des autochtones et du danger qu'ils pouvaient constituer pour Carthage.

17 C'est probablement cette prise de conscience qui amena Carthage à changer de politique et à annexer et administrer directement des territoires précédemment libyques (que Massinissa* devait revendiquer un demi-siècle plus tard comme « territoires de ses ancêtres »). S'ils n'ont pas été à l'origine de la constitution du territoire punique en Afrique, ces évènements ont sûrement amplifié son extension.

18 Au cours de la seconde guerre punique (218-202 av. J.-C.), les Numides massaessyles* et massyles* furent des acteurs d'une tragédie qui eut pour tous des conséquences importantes. Des troupes numides combattirent aux côtés des belligérants, des Massyles dans les armées romaines et des Massaessyles avec les Puniques, avant le spectaculaire retournement d'alliances qui suivit la défaite de Carthage en Espagne. Il suffit de mentionner les tentatives tant carthaginoises que romaines pour obtenir, au début de la guerre, l'appui de Syphax*, qui voulut d'abord s'en tenir à une stricte neutralité (avant de choisir pour son malheur le camp de Carthage), pour comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un comparse, mais bien d'une partie-prenante à part entière dans une véritable guerre mondiale (à l'échelle de la Méditerranée occidentale).

19 Le choix final de Syphax et l'issue de la guerre furent catastrophiques pour le royaume massaessyle puisqu'il disparut peu après la bataille de Zama (202 avant J.-C.). Mais ce fut aussi l'occasion pour Massinissa de réunifier les deux royaumes, massyle et massaessyle et de leur donner une importance nouvelle, avec un renouveau dans lequel la punicisation accrue d'un certain nombre de villes joua un rôle important. Le roi agrandit à plusieurs reprises son royaume au détriment de Carthage, chaque fois que Rome, bienveillante ou occupée ailleurs, lui en laissait l'occasion. Il commença par récupérer des territoires conquis par Carthage au détriment de ses ancêtres, essentiellement les « grandes plaines » (moyenne vallée de la Mejerdah) et la *Tusca* (haut Tell), réintroduisant ainsi dans son royaume des villes punicisées depuis plus d'un demi-siècle sous la domination directe de Carthage. Quelque temps plus tard, il investit

au moins en partie les *emporia* carthaginois de la Grande Syrte, où la civilisation punique semble avoir été prédominante (au moins en milieu urbain) jusqu'au III^e^ siècle après J.-C.

20 Même si Polybe lui prête probablement trop, Massinissa semble avoir procédé à de grandes réformes. C'est pendant son règne, puis celui de son fils Micipsa* que se développa le « libyque de Dougga » caractérisé par une écriture horizontale et de droite à gauche, preuve dans sa forme d'une influence punique certaine au sein de l'élite de la cité. On grava dans cette écriture rénovée des textes au contenu souvent important, dont le très petit nombre d'exemplaires connus augmente peu à peu. Les bilingues de Dougga (notamment celle du mausolée, *RIL* 1 et celle dite de Massinissa, *RIL* 2, occupent, à ce propos, une situation privilégiée (Ghaki 1997). Cette expérience semble avoir été limitée à la fois dans le temps et dans l'espace (Dougga et ses alentours).

21 La disparition de Carthage en 146 fut un coup de tonnerre en Méditerranée. L'acculturation punique déjà fort avancée dans quelques grandes villes numides fut sans doute renforcée par l'arrivée de réfugiés puniques fuyant leur ancienne métropole. Cependant, elle semble avoir été essentiellement le fait des Libyques déjà punicisés qui recueillirent le legs culturel de Carthage : « *Après la prise de Carthage, notre Sénat fit don des bibliothèques aux princes africains* » (Pline l'Ancien, *H.N.,* 22). Hiempsal, mais aussi Juba II, se servirent effectivement de ces ouvrages encore renommés du temps de saint Augustin « aux dires de gens très savants » (références dans Gsell, *Histoire,* t. IV, p ; 212-215).

Fig. 1. Inscription libyque. Tour ouest – Dougga (Signe de la punicisation : l'écriture libyque horizontale et de droite à gauche)
Cliché M. Ghaki (Ghaki 2002)

22 Après 146, alors que la puissance carthaginoise était abattue et son territoire occupé par Rome, la culture punique trouva un relais dans le royaume numide, surtout pendant le règne de Micipsa, long et pacifique (148-118 avant J.-C.). Les textes,

essentiellement votifs et funéraires, en écriture cursive néopunique, en principe postérieurs à la chute de Carthage, se comptent par centaines notamment dans les grandes villes numides : *Cirta,* Makthar*, Téboursouk, Mididi, etc. pour l'essentiel en Numidie* et en Tripolitaine (*Leptis*), même si de rares textes ont été découverts sur les côtes maurétaniennes.

23 C'est probablement à cette époque, âge d'or du royaume de Micipsa, que la punicisation des pays numides atteignit son apogée. Mais elle se doubla d'une certaine hellénisation, Micipsa notamment installant à *Cirta* une petite colonie de Grecs (Diodore, XXXV, 35 ; Strabon, XVII, 3, 1 »), dont témoignent une vingtaine de stèles « puniques » du tophet d'El-Hofra qui comportent des noms grecs (Marcillet-Jaubert 1987).

DES DIFFÉRENCES GÉOGRAPHIQUES

24 Les anciens territoires de Carthage récupérés par Massinissa étaient sans doute fortement punicisés après un demi-siècle de domination carthaginoise. Mais, au-delà des « fosses phéniciennes », un certain nombre de villes numides l'étaient déjà passablement au moins dans leurs élites, qui pouvaient d'ailleurs influencer leur environnement sans que les cultures libyques reculent réellement. Le nord de la Numidie, en gros entre *Cirta* et *Calama* (Guelma), montre une forte densité à la fois d'inscriptions libyques et d'inscriptions puniques, comme si la pratique et l'habitude de l'écriture rejaillissaient d'une langue sur l'autre. On connaît même des bilingues libyco-puniques dans des milieux assez humbles (Rebuffat 2007).

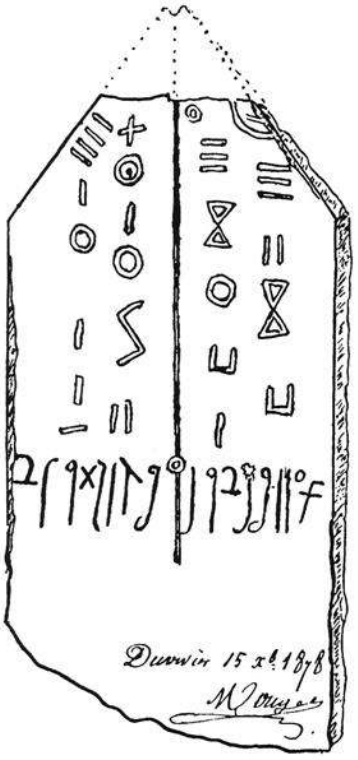

Fig. 2. Une inscription libyco punique d'Aïn el Kebch (*RIL*, 451).

25 Au-delà, les espaces punicisés étaient plus réduits et localisés, notamment sur la côte avec les anciens comptoirs puniques de la côte maurétanienne désignés par un nom libyque, punico-libyque, voire entièrement punique. Le préfixe punique *Rus-* signifie

« cap » et *I-,* « île ». On trouve ainsi un *Rus-Azus,* « le grand cap », Azeffoun, nom entièrement punique.

Influences puniques en pays numide

26 Si l'on fait maintenant un bilan des influences puniques en pays numide, la punicisation paraît très variable suivant les domaines. On considère maintenant que l'écriture libyque est fondamentalement d'origine autochtone (Chaker « Libyque », 2008*) même si quelques lettres (comme le g, le š ou le t) paraissent identiques à celles du punique, ceci témoignant probablement de contacts très anciens.

Organisation des royaumes

27 L'organisation politique et administrative du monde phénico-punique en Méditerranée occidentale était fondée sur le principe de la cité-état ; ce qui signifie que ce qui est souvent dit « carthaginois » est en fait à mettre à l'actif non seulement de Carthage elle-même, mais encore à celui des autres cités puniques comme Utique, Hadrumète. Lixus, Leptis, etc. Organisés apparemment sur des bases tribales, donc de manière toute différente de celle des cités puniques, les royaumes numides semblent être de création entièrement libyque.

28 Cependant, les nécessités du commerce faisaient du punique une langue internationale. Le punique devint ainsi la langue du pouvoir en pays numide. La frappe de monnaies, opération régalienne par excellence, commença dès la fin du III^{e} siècle avant J.-C., avec les monnaies de Syphax puis celles de Massinissa. Elles portaient des légendes puniques (et non libyques), tradition qui se maintint jusqu'à une date avancée dans le I^{er} siècle avant J.-C. (pour faire place seulement ensuite à des légendes latines, signe d'une influence nouvelle). Carthage était la référence à travers son prestige et sa puissance, mais aussi sans doute grâce à la longue tradition de mariages binationaux dans les cercles dirigeants.

Organisation urbaine

29 Contrairement aux conceptions anciennes qui découlaient du vieux calembour grec nomades/Numides, on commence à appréhender une urbanisation très ancienne dans certaines villes (comme Dougga, Makthar, Ellés, *Althiburos,* etc.) sans pouvoir encore imaginer leur organisation primitive.

30 On a toutefois quelques lueurs sur cette organisation, à des dates il est vrai non précisées (Camps 1994). Un marqueur important de l'influence punique sur l'organisation urbaine est la présence de *sufetes* (mot latin traduisant en réalité le terme punique *špt-m*), fonction attestée non seulement dans les pays carthaginois, mais encore en Sardaigne, et enfin dans certaines villes du reste de l'Afrique du Nord, notamment numides (Camps 1994 ; Zucca 2004, p. 18-83). Cependant, l'attestation de suffètes ne signifie nullement un alignement complet de la vie de la cité numide sur celle d'une cité punique. Même dans une ville très punicisée comme Dougga, pour laquelle on dispose des bilingues très instructives déjà évoquées, un certain nombre de titres libyques n'ont aucun équivalent en punique (Chaker 1988 ; Ghaki 1993). Par ailleurs, si le recensement de R. Zucca (2004, cf. notamment p. 57-58) a dénombré pas

moins de 41 « villes à suffètes », il n'y en a que deux à l'est de Capsa/Gafsa (Leptis *magna,* Sabratha) et une seule à l'ouest de Cirta (Volubilis). L'influence carthaginoise a certes été forte dans ce domaine, mais aussi relativement limitée d'un point de vue géographique à la partie orientale du royaume numide. Quelques cités côtières de la future Maurétanie césarienne ont également été organisées sur le modèle punique, ainsi, M. Sznycer (1975) a reconnu la mention de l'assemblée du peuple sur une inscription punique de *Cissi* (Cap Djinet).

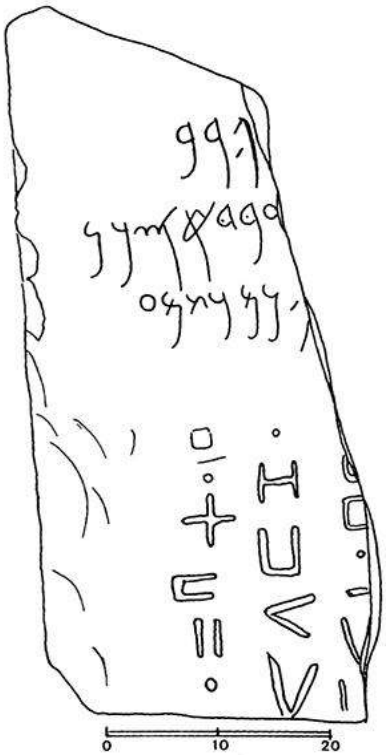

Fig. 3. Une inscription libyco-punique de Cap Djinet (côte kabyle). Dessin J.-P. Laporte, d'après J. Lecerf 1952

31 On note même à 50 km au sud-sud-est de *Cirta,* près d'Oum el-Bouaghi, dans une région numide qui ne fut jamais soumise à Carthage, un toponyme « punique » *Macomades,* « le nouveau lieu », qui a donc été donné par des Numides à une agglomération de leur propre pays à une date et dans des circonstances inconnues.

Religion et pratiques funéraires

Les dieux

32 Le panthéon phénicien était nombreux et peu hiérarchisé. À Carthage, probablement à partir du V^e^ siècle, il fut en quelque sorte recentré sur Baal Hamon* en premier lieu, et Tanit dans une moindre mesure. Ces dieux pénétrèrent également en pays numide. La liste des divinités phéniciennes avérées en pays autochtone est très limitée : seuls sont attestés Astarté (Ashtart*) à Mididi et Hoter Miscar à Makthar. Les noms théophores renfermant le nom d'une divinité sont relativement nombreux. Le nom de Baal est celui qui revient le plus, tant dans l'onomastique que dans les temples. En revanche, Tanit n'a occupé qu'une petite place chez les autochtones ; elle est surtout citée après Baal

Hamon, et n'est pas attestée dans de nombreux sanctuaires de la Numidie orientale : à Dougga, Makthar, Mididi. Téboursouk, Ellès, etc.

33 La religion punique ainsi recentrée a pénétré en profondeur la société libyque, comme le montrent les nombreux sanctuaires dédiés à Baal Hamon attestés en Numidie. Ceux qui ont été mis au jour jusqu'à présent à l'intérieur de la Libye (au sens de l'Afrique du Nord entière) ne remontent pas au-delà de la deuxième moitié du III^e^ siècle avant J.-C. ; certains continuèrent à être utilisés jusqu'au début du II^e^ après J.-C. C'est à partir de la fin du I^er^ s. et du début du II^e^ après J.-C. que le sanctuaire de type sémitique (aire sacrée à ciel ouvert) se transforma en temple construit et que Saturne africanisé prit en quelque sorte la place de Baal (on évitera de parler de « Baal-Saturne », car cela revient à poser l'existence d'une troisième divinité qui n'a jamais existé dans l'esprit des fidèles).

34 On saisit aussi le phénomène de punicisation à travers une onomastique qui devint mixte ; un autochtone pouvait porter un nom phénicien tandis que son père portait un nom libyque (le contraire est plus rarement attesté). Des frères et des sœurs pouvaient porter des noms tirés des deux langues. Cependant, cette punicisation onomastique était limitée.

35 Parallèlement à l'introduction de la religion phénico-punique, les divinités libyques continuaient à faire l'objet de cultes : bas-reliefs, dédicaces, noms de divinités cités par les sources, etc. G. Camps (1993 et 2003) a recensé dans l'onomastique quarante-cinq noms de dieux et de déesses libyques attestés dans l'épigraphie latine et chez les auteurs, d'Arnobe à Corippe. La punicisation relative des esprits semble avoir fait évoluer les croyances libyques très régionalisées vers une religion dotée d'un panthéon libyque plus général et hiérarchisé (bas-reliefs de Chemtou, procession équestre de Borj Hellal, panthéon de Béja*, etc.).

Coutumes et architecture funéraires

36 Les vestiges funéraires phéniciens sont absents en Afrique du Nord (au moins dans l'état actuel des connaissances). Les coutumes puniques, répandues dans les territoires carthaginois, semblent avoir été suivies dans nombre de comptoirs côtiers (ainsi à Tipasa de Maurétanie), sans que les formes libyques soient abandonnées pour autant. Elles semblent même être restées majoritaires.

37 Un certain nombre d'épitaphes libyco-puniques montre un certain bilinguisme même dans des milieux assez humbles. Des études récentes les rassemblent de manière pratique et entament leur examen systématique (Rebuffat 2007).

38 L'architecture funéraire punique ne semble pas avoir pénétré le monde libyque de l'intérieur. Les tombes puniques (à puits ou escalier) sont très sporadiques sur quelques sites côtiers de Maurétanie (*Igilgili*, *Gunugu*, par exemple), rares dans la Numidie côtière (*Chullu*), pratiquement inexistantes dans les territoires intérieurs, où les tombes de type mégalithique et protohistorique (bazinas*, haouanet*, monuments dolméniques plus ou moins complexes, etc.) restent très largement majoritaires. L'essentiel de la population libyque continuait à pratiquer ses usages funéraires traditionnels.

39 À côté de la céramique modelée qui conserve une place prépondérante à la fois dans la vie quotidienne et dans les dépôts funéraires, on note toutefois à partir du V^e^ siècle la présence dans les dépôts funéraires d'une quantité limitée de matériel céramique

« étranger » à la région (céramique grecque, punique, campanienne, céramique d'imitation, etc.). Mais ceci témoigne surtout d'un développement du commerce et non forcément d'une acculturation accrue.

40 En revanche, l'influence punique paraît claire pour l'architecture funéraire dans le cas de très grands personnages numides, pour lesquels furent érigés de grands mausolées qui adoptent à partir du V^e^ siècle des types en réalité méditerranéens, c'est-à-dire de style gréco-égyptien très en faveur à Carthage dès le V^e^ siècle et ceci jusqu'à la chute de la ville.

41 Il faut probablement distinguer architecture d'époque royale et architecture royale (cas du Medracen), toutes deux se trouvant toutefois dans le même contexte historique, celui des royaumes numides. Ces structures reflètent l'influence hellénistique, qu'elle ait été introduite par Carthage et les cités phénico-puniques ou qu'elle soit le résultat de relations directes établies entre ces mêmes royaumes et le monde grec, surtout à partir des années 180 avant J.-C.

42 On ne sait pas quel était le statut des personnages ensevelis dans les mausolées tours de Dougga et de Bourgou (Tunisie), de *Siga** et du Khroub (Algérie) et de Sabratha (Tripolitaine), etc. On peut désigner cette architecture comme « d'époque royale ». Le Medracen en revanche fut certainement élevé pour un roi. Plusieurs monuments (monument numide de Chemtou, « *MQDS* (temple) de Massinissa » à Dougga et Kbor Klib, à proximité de Zama) pourraient éventuellement avoir été réalisés en souvenir du roi Massinissa par son fils Micipsa. Il s'agirait alors d'une « architecture royale ».

Iconographie funéraire et votive

43 L'influence punique paraît se concrétiser dans des milieux moins élevés avec la multiplication en quelques endroits précis, comme *Cirta,* de stèles votives ou funéraires (on a parfois quelque mal à les différencier quand elles sont anépigraphes) tout-à-fait « puniques », avec souvent des motifs et des inscriptions puniques qui révèlent parfois une onomastique mixte. Dans la région de Makthar, les stèles de Maghrawa (M'Charek 1988) montrent une iconographie foisonnante, qui unit des motifs puniques avec d'autres d'inspiration libyque, création iconographique purement numide à partir d'éléments tirés des deux traditions.

Agriculture et technologie

44 L'influence punique est plus difficile à saisir en matière d'agriculture. Certes le fameux traité de Magon a été admiré des Romains, mais d'une part les agronomes préconisent plus de bonnes pratiques qu'ils n'en inventent eux-mêmes, et d'autre part nous ne savons pas si ces connaissances agronomiques théorisées furent répandues parmi les Numides. Ces derniers savaient depuis fort longtemps retenir les terres par des murettes comme celles du Tazbent*, rapportées dernièrement au Mahghrouetien*.

LES SURVIVANCES PUNIQUES À L'ÉPOQUE ROMAINE

45 Bien que très inégale dans le temps et dans l'espace - et de plus limitée à la frange nord de l'Afrique du Nord -, l'acculturation punique semble avoir été parfois forte. Nombre

de stèles funéraires ou votives gardèrent une iconographie d'influence punique nettement prononcée jusqu'au milieu du Ier siècle après J.-C. ; ainsi par exemple, celles de Maghrawa. Les survivances puniques furent assez nombreuses et parfois fortes, notamment en Numidie, au sein de populations latino-et libyco-phones, avec lesquelles les échanges culturels ont forcément été intenses sur la durée (Laporte 2010a et b).

46 D'une manière générale, la langue punique survécut longtemps dans plusieurs régions du nord de l'Afrique, notamment dans l'actuelle Libye autour de *Lepcis Magna :* vers 200 après J.-C., la propre sœur de Septime Sévère parlait à peine le latin (Lepelley 2005 ; Jaïdi, 2004). Ulpien, juriste romain mort en 228 ap. J.-C., admettait comme valable les contrats de droit privé rédigés en latin, en grec, en gaulois, mais aussi en punique, mais pas les obligations contractées oralement dans cette dernière langue (Lepelley 2005, p. 132, note 17). Dans l'Est algérien, il y a bien eu une population punicisée assez nombreuse, au moins par endroit, pour que la langue punique survécût au moins jusqu'au Ve siècle de notre ère en plusieurs régions. Saint Augustin en a parlé explicitement dans un texte dont le sens, jadis mis en doute par Courtois, est maintenant prouvé, avec la découverte par F. Dolbeau d'une autre lettre de saint Augustin qui indique la présence d'une population qui nommait ses dieux les *Elim* (Sermon Dolbeau 3, 7-8, « Mayence » 7 ; Lepelley 2005, p. 143-144, no 1). Dans la région d'Hippone, certains écrivaient encore en langue punique (sans que l'on sache si on le faisait en caractères puniques, ou en caractères latins, comme dans les inscriptions latino-puniques de Tripolitaine). En tout état de cause, il existait encore à l'époque de saint Augustin des textes en langue punique, et par conséquent une culture écrite susceptible de se perpétuer, pas seulement une présence résiduelle et purement orale.

47 Le doute étant levé, on peut recenser plusieurs sites habités au Ve siècle de notre ère par des populations dont l'évangélisation nécessitait des clercs punicophones : Hippone, *Fussala,* Madaure, *Macomades, Calama* (toujours dans le nord de la Numidie*). Dans le même sens, Augustin (lettre 84, 2, CSEL, 34, 2, p. 393) correspondait avec Novatus, évêque de *Sitifis,* à propos d'un diacre, Lucillus, connaissant parfaitement le punique, sans que nous sachions où il l'avait appris ni surtout où il le pratiquait. Plutôt que d'une population entièrement punique, il s'agissait sans doute de libyco-puniques punicophones, tant les alliances matrimoniales avaient dû être nombreuses sur la durée (près de six siècles après la chute de Carthage).

48 Il convient toutefois de noter que la punicisation (pas plus que plus tard la latinisation) de l'expression n'effaça pas totalement le vieux fond berbère. Parmi les cas les plus éclairants, celui du *molchomor,* sacrifice nocturne d'un mouton qui garda à N'gaous* son nom punique jusqu'au milieu du IIIe siècle au moins. La formule introductive *Quod bonum et faustum feliciter sit factum,* est en apparence bien latine, Comme l'a noté M. H. Fantar (1991), elle traduisait en fait une formule punique *bym n'm w brk,* mais celle-ci est totalement absente tant à Carthage que dans les autres cités phéniciennes et puniques. Elle n'est présente que dans les territoires libyques et plus spécialement numides, c'est-à-dire, dans l'état actuel de la documentation, les villes de *Cirta,* Dougga, Téboursouk, Ksiba Mraou, Ksar Lemsa, qui toutes appartenaient au royaume numide. La formule dédicatoire attestée à N'gaous appartient à un contexte africain, en l'occurrence numide. Traduite du libyque en punique, puis du punique en latin, elle semble bien relever d'un rituel libyque encore à identifier dans la langue d'origine (Laporte 2010b, p. 148).

49 Si la civilisation phénicienne s'est installée sur le littoral africain à la fin du IX^e^ – début VIII^e^ avant J.-C., elle n'apparaît sur le terrain, dans l'état actuel de la recherche archéologique, qu'aux IV^e^-III^e^ siècles avant J.-C., sous sa forme punique, c'est-à-dire déjà quelque peu africanisée. La punicisation du monde berbère fut toujours limitée, malgré quelques cas spectaculaires. Il ne s'agit nullement du décalque d'une civilisation sur une autre, mais d'intégration au sein de la culture berbère d'un certain nombre de traits puniques. Des composantes entières de la culture libyque se sont maintenues : langue et écriture libyque, architecture et rites funéraires, certains aspects des croyances. D'autres se sont modifiées progressivement, soit par une osmose, naturelle au cours d'une longue coexistence, soit par choix délibéré des classes dirigeantes numides, fortement acculturées, ne serait-ce que par une longue suite de mariages avec des princesses carthaginoises. Ce sont ses propres classes dirigeantes qui ont accentué la punicisation de la Numidie (mais guère au-delà vers l'ouest) au lendemain de la destruction de Carthage et de la naissance de la première province romaine d'Afrique, jusqu'à ce que l'influence romaine finisse par s'imposer.

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDROPOLOS J., 2000 – *Les monnaies de l'Afrique antique (400 avant J.-C. – 40 après J.-C.),* Toulouse.

CAMPS G., 1979 – « La Numidie et la civilisation punique », *Antiquités Africaines,* 14, p. 43-53.

CAMPS G., 1991 – « Modèle hellénistique ou modèle punique ? Les destinées culturelles de la Numidie », *Actes du III^e^ congrès des études phéniciennes et puniques,* Tunis, p. 235-248.

CAMPS G., 1993 – « Liste onomastique libyque d'après les sources latines », *Reppal,* VIII, 1992-1993 p. 39-74.

CAMPS G., 1994 – *s.v.* « Cité (les cités numides et maures) », *Encyclopédie berbère,* XIII, p. 1980-1989.

CAMPS G., 2003 – « Liste onomastique libyque, nouvelle édition », *Antiquités Africaines,* 38-39, 2002-2003, p. 211-258

CABOT J.-B., 1940 – *Recueil des inscriptions libyques,* Paris.

CHAKER S. 1988 – « À propos de la terminologie libyque des titres et des fonctions », *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli,* 46/4, p. 541-562.

CHAKER., 2008 – « Libyque – écriture et langue », *EB,* XXVIII-XXIX, p. 4395-4409.

CINTAS P., 1976 – *Manuel d'archéologie punique,* tome II, Paris, Picard.

COARELLI F. et THEBERT Y., 1988 – « Architecture funéraire et pouvoir ; réflexions sur l'hellénisme numide », *MEFRA,* 100, p. 761-818.

DI VITA A., 1970-71 – « I Fenici e Puni in Libia », *Annali della Facoltà di lettere e filosofia, Università degli studi di Macerata,* 3-4, p. 41-65.

FANTAR M.-H., 1991 – « Formules propitiatoires sur des stèles puniques et néopuniques», *Ritual and sacrifice in the ancient Near East,* Colloque de Louvain (= *Orientalia et Lovanensia Analecta :* 55), p. 125-133.

FERJAOUI A., 1995 – « Dédicace d'un sanctuaire à Aštart », *Semitica,* XXXVIII, p. 113-119.

FÉVRIER J.-G., 1951 – « L'inscription funéraire de Micipsa », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale,* XLV/3, p. 139-150.

FÉVRIER J.-G., 1957 – « La borne de Micipsa », *Cahiers de Byrsa,* VII, p. 119-121.

GALAND L., 1972-73 – « L'alphabet de Dougga », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée,* 12-13, p. 361-398.

GALAND L., 1984-1986 – « L'indication des titres et des fonctions en libyque », *Comptes rendus du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques (GLECS),* XXIXXXX, p. 205-219.

GHAKI M., 1993 – « L'organisation politique et administrative chez les Numides », À *la croisée des études libyco-berbères, Mélanges offerts à P. Galand-Pernet et L. Galand,* Paris, p. 89-101.

GHAKI M., 1997 – « Épigraphie libyque et punique à Dougga (TBG'G) », *in* M. Khanoussi-L. Maurin : *Dougga (Thugga) Études épigraphiques,* Paris, p. 27-45.

GHAKI M., 2002 – « Textes libyques et néopuniques de Tunisie », *L'Africa romana,* 14, (décembre 2000), volume terzo, p. 1661-1678.

GHAKI M. 2012 – « Les cités et les royaumes numide et maure », *in Epi Cinopa Ponton, Studi sul Mediterraneo antico in ricordo di Giovanni Tore,* a cura di Carla Del Vais, Oristano, p. 625-632.

GIRARD S., 1984 – « Banasa pré-romaine : un état de la question ? », *Antiquités Africaines,* 20, p. 11-94.

GSELL S., 1913-1928 – *Histoire ancienne de l'Afrique du nord,* 8 volumes, Paris.

HORN R. & ROGER C., 1979 – *Die Numider, Reiter und Könige nördlich der Sahara,* Bonn.

JAÏDI H., 2004 – « *Appartenance sociale* et usage de la langue néo-punique au Maghreb à l'époque romaine », *in Trames de langues : usages et métissage linguistiques dans l'histoire du Maghreb,* sous la direction de Jocelyne Dakhlia, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 21-40.

JODIN A., 1977 – « Volubilis avant les Romains ; dix années de recherches dans la cité punique », *Archeologia,* 102, p. 6-19.

JONGELING K., 2008 – *Handbook of Neo-Punic Inscriptions,* Tübingen.

KOTULA T., 2010 – « Mercenaires (guerre des) », *EB,* XXXI, p. 4871-4874.

KRANDEL-BEN YOUNES A., 2002 – *La présence punique en pays* numide, Tunis, INP.

LANCEL S., 2003 – *L'Algérie antique de Massinissa à saint Augustin,* Paris.

LAPORTE J.-P., 2003a – « Langue et écritures libyques », *L'Algérie au temps des royaumes numides,* catalogue de l'exposition de Rouen, 2003, p. 26-29.

LAPORTE J.-P., 2003C – « Les royaumes numides. Généalogie et histoire », *L'Algérie au temps des royaumes numides,* catalogue de l'exposition de Rouen, p. 82-84.

LAPORTE J.-P., 2006 – « *Siga* et l'île de Rachgoun », *L'Africa romana,* 16, 4, 2004 (2006), p. 2531-2597.

LAPORTE J.-P., 2009 – « Une contribution méconnue du monde amazigh à l'architecture mondiale : Les grands mausolées d'Afrique du Nord », *in* Actes du colloque *L'apport des Amazighs à la civilisation universelle,* Alger, 2008 (2009), p. 137-154.

LAPORTE J.-P., 2010a – « Numides et Puniques en Algérie », *in Carthage et les autochtones de son empire du temps de Zama* (colloque international organisé à Siliana et Tunis du 10 au 13 mars 2004 par l'Institut National du Patrimoine et l'Association de Sauvegarde du site de Zama) = Hommage à M'hamed Hassine Fantar, coordination Ahmed Ferjaoui, Tunis, 2010, p. 379 - 393.

LAPORTE J.-P., 2010b – « La punicisation des territoires numides en Algérie », catalogue de l'exposition *Les Phéniciens en Algérie. Les voies du commerce entre la*

Méditerranée et l'Afrique noire, Alger, 2010, éd. L. Manfredi et A. Soltani, p. 44-51. LECERE J., 1952 – « Inscriptions puniques et libyques de Cap Djinet », *Annales de l'Institut d'Études orientales,* X, 1952, p. 428-438.

LEPELLEY Cl., 2005 – « Témoignages de saint Augustin sur l'ampleur et les limites de l'usage de la langue punique dans l'Afrique de son temps », *Identités et culture dans l'Algérie antique,* éd. C. Briand-Ponsart, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2005, p. 127-153.

MARCILLET-JAUBERT J., 1987 – « Les inscriptions grecques », *in* Bertrandy F. et Sznycer M., *Les stèles puniques de Constantine,* Paris, Musée du Louvre, p. 84-85.

MCHAREK A., 1988 – « Maghraoua, lieu de provenance des stèles punico-numides dites de la Ghorfa », *MEFRA,* 100, p. 731-760.

PEYRAS J., 1995 – « Les Libyens et les autres, réflexions sur la notion d'influence », *in L'homme méditerranéen,* Mélanges G. Camps, Aix-en-Provence, PUP.

RAKOB F., 1980 – « Architecture royale numide », *in Architecture et société de l'archaïsme grec à la fin de la République romaine,* Actes du Colloque de l'Ecole française de Rome, 2-4 décembre, Rome, p. 325-338.

RAKOB F., 1993 – *Simitthus I. Die Steinbruche und die Antike Stadt,* Mainz.

REBUFFAT R., 2007 – « Pour un Corpus des bilingues punico-libyques et latino-libyques », dans M. H. Fantar éd., *Osmose ethnoculturelle en Méditerranée,* Actes du colloque de Mahdia, octobre 2003, Université de Tunis El-Manar, p. 183-242 et 11 pl.

SMADJA E., 1981 – « Modes de contact, sociétés indigènes et formation de l'état numide au second siècle avant J.-C. », *Modes de contact, sociétés indigènes,* colloque de Cortone, *CEFR, 67.*

SZNYCER M., 1975 – « L'assemblée du peuple dans les cités puniques d'après les témoignages épigraphiques », *Semitica* 25, 1975, p. 47-68 (p. 61, n° 8 : Cap Djinet).

TORRES ORTIZ (M) et MEDEROS MARTIN (M.), 2010 – « Un nuevo analysis de la necropolis fenicia de Rachgoun (Argelia) », *Puniques et autochtones. Hommages à M. H. Fantar.* Colloque de Siliana, 2004, (Tunis, 2010), p. 359-378.

ZUCCA R., 2004 – *Sufetes Africae et Sardiniae. Studi Storici et grografici sul Mediterraneo antico,* Carocci, 224 p.

INDEX

Mots-clés : agriculture, antiquité, architecture, guerre, linguistique, politique, protohistoire, punique, religion, technologie, Tunisie, ville

AUTEURS

MANSOUR GHAKI

IDREF : https://idref.fr/080642276
VIAF : http://viaf.org/viaf/3704553
ISNI : https://isni.org/isni/0000000027967626
BNF : http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb167710822

JEAN-PIERRE LAPORTE